

Congrès AFSP Strasbourg 2011
Section thématique 50
Les politiques symboliques existent-elles ?

Calba Romain, LERSEM (Laboratoire d'Etudes et de Recherches en Sociologie et en Ethnologie de Montpellier), Université Paul Valéry – Montpellier III, romain.calba@hotmail.fr

Un investissement politique symbolique dans le lien social national.
Le cas des « cérémonies d'accueil dans la citoyenneté française »

Si l'on s'accorde avec les analyses du sociologue allemand Max Weber, l'activité symbolique serait, avec l'exercice de la puissance publique, essentiellement de nature coercitive, et la rhétorique, la troisième instrumentation utilisée par le pouvoir politique, lui-même défini comme le « monopole de la violence physique légitime¹ ». Cette instrumentation politique suppose d'accorder une certaine importance à l'imaginaire et aux sentiments dans l'exercice politique par rapport aux autres instrumentations reposant plus largement sur des principes rationnels.

Un simple constat historique nous montre que les régimes de tous ordres et de tous temps ont eu plus ou moins recours à des pratiques cérémonielles, rituelles, mémorielles ou festives dans leur exercice. Les pratiques rituelles et symboliques ont bien sûr accompagné les régimes monarchiques les plus divers, et à l'époque moderne, plutôt caractérisée par un désenchantement des explications du monde vécu, l'autonomie de l'activité politique par rapport à des légitimités religieuses ou dynastiques, ces pratiques continuent d'être déployées. A la Révolution française, les Républicains mettent en place un certain nombre de cultes, de cérémonies à caractère rituel afin de légitimer le nouveau régime et consacrer la nation comme le nouveau principe du « divin social ». Par le biais de ces pratiques, qui empruntent d'ailleurs largement à la tradition chrétienne récemment combattue, un certain nombre de choses laïques sont sacrnalisées: pensons aux autels de la Patrie, aux plantations d'arbres de la Liberté, à la Fête de la Fédération...L'Etat moderne, issu de la théorie du contrat social, de la valorisation de l'individu face au collectif, de la *Gesellschaft* face à la *Gemeinschaft*², s'accompagne de pratiques symboliques. Cela est particulièrement le cas des mouvements nationaux qui se sont développés à partir de la fin du XVIII^e siècle. Des symboles et pratiques entièrement nouvelles ont émergé: les hymnes nationaux (dont le premier exemple est l'hymne britannique en 1740), les drapeaux nationaux (sur le modèle du drapeau français de la fin du XVIII^e siècle), personification de la nation par un symbole ou une image (Marianne en France, Germanie en Allemagne). L'historien britannique Eric Hobsbawm³ a montré que la période des quarante années qui a précédé la Première Guerre Mondiale a été caractéristique

1 WEBER Max, *Le savant et le politique*, traduit de l'allemand par Julien Freund et traduction révisée par Eugène Fleischmann et Eric de Dampierre, Paris, 10/18, 2002 (1^{ère} édition 1959), p.125.

2 Voir TONNIES Ferdinand, *Communauté et société. Catégories fondamentales de la sociologie pure*, traduit de l'allemand par Niall Bond et Sylvie Mesure, Paris, Puf, 2010 (1^{ère} édition 1887).

3 Voir notamment HOBBSAWM Eric, RANGER Terence (dir.), *L'invention de la tradition*, traduit de l'anglais par Christine Vivier, Paris, Editions Amsterdam, 2006 (1^{ère} édition 1983) et HOBBSAWM Eric, *Nations et nationalisme depuis 1780*, traduit de l'anglais par Dominique Peters, Paris, Gallimard, 1992 (1^{ère} édition 1990).

d'une mise en place importante de pratiques symboliques, notamment organisées par les Etats et les régimes relativement récents qui s'y installent. L'organisation de ces pratiques se veut alors une réponse à tout un ensemble de modifications profondes sur le plan économique, social ou politique et ainsi garantir et exprimer l'identité et la cohésion sociale. A cet égard, la III^e République en France est très représentative de ce mouvement par l'instauration de pratiques symboliques visant à maintenir et installer durablement La République par sa sacralisation. On fait alors à cet effet une grande place aux émotions, à l'imaginaire, au non-rationnel. On considère l'enseignement primaire comme l'équivalent laïque de l'Eglise et les instituteurs comme les prêtres laïques de la religion civile républicaine. Des commémorations publiques, comme la date du 14 juillet comme fête nationale instaurée en 1880, sont valorisées, un grand nombre de monuments publics sont érigés, personnifiant la République et ses héros. Les pratiques d'ordre symbolique se sont donc révélées importantes dans la constitution du lien social national, au moment où l'Etat devient le centre de la vie publique, où les notions de peuple, nation, Etat se rapprochent pour aboutir à l'équation un Etat=une nation=un peuple.

Si l'on a déjà mentionné quelques exemples plus haut, il importe de voir quels sont les moyens de déploiement de ces politiques symboliques. Ils sont généralement au nombre de deux: les rituels, ensembles de cérémonies codifiées, récurrentes, et l'emblématique, ensemble très large de signes identitaires (pouvant comprendre les emblèmes, les hymnes, devises, monuments⁴...). Ainsi, pour Claude Rivière, « le rite manie des symboles, le politique manie des hommes, des idées et des rites⁵ ». Nous allons étudier un investissement politique symbolique contemporain dans le lien social national à travers l'exemple des « cérémonies d'accueil dans la citoyenneté française », entendue comme une action publique utilisant des instrumentations symboliques.

C'est d'abord une circulaire interministérielle de 1993 qui demande aux préfets de mettre en place une « cérémonie simple au cours de laquelle des documents de qualité seraient remis aux personnes concernées ». Puis, en 2004, une loi portant sur les responsabilités locales a donné aux maires la possibilité de mettre en place ces cérémonies pour les habitants de leur commune. Le second alinéa de l'article 21-29 du Code Civil prévoit que lorsque le maire en fait la demande, le préfet peut l'autoriser à organiser une cérémonie de ce type. Le maire ne peut alors organiser de cérémonie qu'en tant qu'officier d'état civil, la remise de titre de nationalité devant rester la compétence exclusive du représentant de l'Etat ou de l'autorité judiciaire. Une nouvelle circulaire interministérielle de 2007 a abrogé la circulaire précédente de 1993 et rend compte des nouvelles dispositions quant à l'organisation des « cérémonies d'accueil dans la citoyenneté française » prévues dans une loi de juillet 2006. Ces cérémonies sont désormais régies par les articles 21-28 et 21-29 du Code Civil et leur organisation devient obligatoire. Depuis la circulaire de 1993, un certain nombre de préfetures n'organisaient pas ce type de cérémonie⁶. Toutes les personnes acquérant la nationalité française doivent y être conviées, à l'exception de celles jouissant de la possession d'état de Français, alors qu'auparavant n'étaient conviées que les personnes naturalisées par décret. Ces cérémonies tendent à prendre de l'importance aux yeux des pouvoirs publics dans l'optique de solenniser l'acquisition de la nationalité française et l'appartenance à la nation, et ainsi ne pas les réduire à une simple démarche administrative. Cette nouvelle circulaire prévoit dans le détail les personnes invitées à ces cérémonies qui sont, outre les nouveaux citoyens, des représentants de la société française comme les députés et sénateurs des départements et des collectivités,

4 AUPIAIS Grégory, « Les politiques symboliques », in *Hypothèses*, n°1, 2004, pp. 17-22.

5 RIVIERE Claude, « Célébrations et cérémonial de la République », in *Hermès*, vol.43, 2005, p.29.

6 Voir l'état des lieux proposé par MOINET Jean-Philippe, « Célébrer la bienvenue dans la République française. Rapport sur les cérémonies célébrant l'acquisition de la nationalité française », 2006.

les maires des communes, et d'autres invités dont le choix est laissé à l'initiative de l'organisateur. Sont également mentionnés les délais d'organisation des cérémonies (6 mois à compter de l'acquisition de la nationalité française) et les modalités d'organisation.

Voyons maintenant ces modalités d'organisation, à travers la ligne protocolaire des cérémonies.

La première étape est constituée par l'accueil individuel des nouveaux citoyens français par les services administratifs qui vérifient que les personnes qui se présentent sont sur la liste des personnes invitées et les invitent ensuite à prendre place, ainsi que leurs éventuels accompagnants, dans la salle de cérémonie.

Ensuite, un mot de bienvenue est prononcé, suivi d'une présentation du déroulement des différentes étapes de la cérémonie. Sont alors projetés sur un grand écran deux supports audiovisuels successifs. Dans les cérémonies que nous avons observé, ces supports sont constitués d'un court film intitulé « Devenir français » et d'un diaporama « La France, un pays, une histoire, une culture, des valeurs ». Après ces deux projections, un discours est prononcé par le représentant de l'Etat présent qui se conclue par une écoute de la version instrumentale de La Marseillaise. Enfin, les nouveaux citoyens sont appelés nominativement pour se voir remettre un dossier d'accueil dans la citoyenneté française comprenant une ampliation du décret de naturalisation et le cas échéant des pièces d'état civil (si les démarches nécessaires ont été effectuées aux services concernés avant la cérémonie), une lettre de bienvenue du Président de la République, une plaquette d'information sur l'organisation des pouvoirs publics et les droits et devoirs du citoyen, la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789, des extraits de la Constitution de la V^e République, le texte de l'hymne national. Enfin, il est prévu dans le protocole que la cérémonie se termine par un moment convivial permettant aux participants d'échanger entre-eux et avec les autorités publiques présentes. Il est à noter que lors de cérémonies observées, notamment en préfecture, certaines modifications sont à noter, notamment concernant les deux dernières étapes. Lorsqu'une autorité préfectorale (préfet, sous-préfet) n'est pas présente et qu'elle se fait représenter par un membre du service de naturalisation de la préfecture (souvent le directeur), la remise du dossier d'accueil dans la citoyenneté se fait au moment de l'arrivée des participants et de leur accueil dans la salle de cérémonie. Il n'y a alors pas d'appel nominatif à la fin de la cérémonie. De plus, notamment dans les cérémonies organisées en préfecture, il n'y pas toujours de fin conviviale prévue à la fin de la cérémonie qui se termine alors par l'écoute de La Marseillaise. Dans ce cas, certains membres des services de la préfecture restent alors quelques instants pour répondre à quelques questions pratiques éventuelles concernant notamment les démarches à suivre pour l'édification des pièces d'état civil.

Nous allons maintenant nous intéresser au contenu de ces cérémonies, et notamment à ce qui constitue sa trame centrale, les supports audiovisuels projetés. Ces cérémonies offrent l'occasion d'observer une certaine matérialité de l' « imaginaire national⁷ » par les éléments qui sont choisis pour présenter la nation française, ce qui est considéré comme constitutif de son « identité ».

D'abord, ces cérémonies mettent en scène une prise en charge du « savoir ». Par le biais des deux supports audiovisuels projetés, il est dit « tout » ce qu'il faut savoir de la France et de son identité, ce qui suppose qu'il y ait un détenteur de ce savoir, ici en l'occurrence l'Etat et ses représentants officiels, qui donne l'interprétation légitime de ce savoir qui fait autorité.

Le film « Devenir français » se concentre sur les « principes de la République française », qui trouvent leur fondement dans la Révolution française de 1789 (alors posée comme l'origine de la nation française moderne) et la Déclaration des Droits de l'Homme et

7 ANDERSON Benedict, *L'imaginaire national*, traduit de l'anglais par Pierre-Emmanuel Dauzat, Paris, La découverte, 1996 (1^{ère} édition 1983).

du Citoyen, fondement exprimé dans la devise de la République « Liberté, Egalité, Fraternité », à laquelle est ajouté le principe de laïcité. Chacun de ces termes est ensuite défini. C'est une première prise en charge des symboles, une prise en charge cognitive, c'est-à-dire l'orientation des symboles vers certains signifiés. La liberté est pensée comme le droit de penser, de se réunir, de se déplacer ou d'entreprendre sans contrainte. L'égalité est garantie par la loi qui la protège et punit ceux qui y contreviennent, et un accent est porté sur l'égalité homme-femme, rappelant même que « certains d'entre vous viennent de pays où par tradition l'inégalité entre l'homme et la femme est de règle et où la femme ne jouit pas des mêmes droits que les hommes, où elle est confinée à des tâches ménagères sans pouvoir accéder à un emploi, ni participer à la vie sociale. Désormais c'est le principe d'égalité notamment entre les hommes et les femmes qui doit guider vos pas⁸ ». Enfin, la fraternité est définie comme le principe qui garantit la cohésion, le respect et la solidarité dans la République française. Quant au principe de laïcité, le film évoque le fait qu'est écartée toute religion officielle de la France, même si celle-ci a une tradition chrétienne. Le film se termine par les droits et devoirs accolés au statut de citoyen français. Aux droits obtenus (droit de vote, être candidat aux élections, possibilité de postuler à une fonction publique) s'ajoutent des devoirs (conserver les idéaux et les principes de la République, ce qui inclut le fait de défendre sa patrie dans une situation de menace). Par cette prise en charge cognitive des symboles de la République sont légitimés des interprétations et un savoir officiel de ce qui caractérise la nation française, notamment par le fait que ce savoir est présenté par celui qui autorise ou non le fait de devenir français.

A ce premier rapport au savoir s'en ajoute un second avec le diaporama « La France, un pays, une histoire, une culture, des valeurs ». En résumé, ce diaporama présente le pays par ses caractéristiques géographiques, démographiques et son organisation administrative. La séquence centrale est constituée de la présentation de l'histoire du pays par une énumération de personnages et événements ayant concouru à l'édification nationale et à sa perpétuation. Aux premiers héros de l'unification nationale et de la délimitation de son territoire, Vercingétorix, Clovis, Jeanne d'Arc, François Ier et un événement comme la bataille de Marignan, sont ajoutés une liste de rois de France successifs de François Ier à Louis XIV et des événements symboliques en lien avec des éléments jugés comme importants dans les caractéristiques de l'identité française. La fin des guerres de religion est présentée par l'Edit de Nantes, la Révolution française par l'image de la prise de la Bastille, l'abolition de la royauté, la République et la mise à mort de Louis XVI. Le diaporama présente ensuite Napoléon Bonaparte, associé au Code Civil, à la création des lycées et de la Légion d'honneur, Napoléon III et le coup d'Etat du 18 Brumaire, la défaite de 1870. L'histoire de la III^e République est illustrée par Jules Ferry et la mise en place de l'Ecole laïque, l'affaire Dreyfus et l'article « J'accuse » de Zola, la loi de séparation de l'Eglise et de l'Etat, et l'assassinat de Jean Jaurès est une transition vers la Première Guerre Mondiale. Il est alors fait mention des étrangers ayant pris part aux combats (les tirailleurs sénégalais), de la capitulation de l'Allemagne et de l'armistice. La Seconde Guerre Mondiale est illustrée par l'armistice de 1940, l'appel du 18 juin 1940, la Résistance, le débarquement sur les côtes normandes, la Libération de Paris et la reconstruction du pays. Cette séquence historique se termine par les figures de Mendès-France et de Gaulle, les accords d'Evian, l'instauration du suffrage universel direct, la première élection présidentielle au suffrage universel direct, et enfin les Présidents successifs de la V^e République. A cette histoire française est accolée une culture illustrée par des figures et lieux considérés comme emblématiques, comme les grands noms de la littérature française classique (Descartes, Montaigne, Racine, Molière, Voltaire...) et les lieux garants de cette culture (le Louvre, le Musée d'Orsay...). Les valeurs de la République sont ensuite rappelées,

8 Extrait d'un discours prononcé en préfecture à l'occasion d'une cérémonie en 2006.

en reprenant des éléments du film précédent, et en présentant un certain nombre d'emblèmes matérialisant l'histoire et les valeurs nationales comme autant de signes identitaires qui « symbolisent par l'objectivation⁹ », comme La Marseillaise, le drapeau tricolore, la devise républicaine, la fête du 14 juillet. Outre la présentation particulière de l'histoire de France illustrée par ce diaporama, histoire largement consensuelle et plutôt portée par la construction d'une mémoire collective qui, comme le pensait Renan, est un élément important de la construction d'un lien social national qui doit faire une large part à l'oubli: « l'essence d'une nation est que tous les individus aient beaucoup de choses en commun, et aussi que tous aient oublié bien des choses¹⁰ ». Cette partie du diaporama illustre le rapport aux temps de la politique symbolique. Il fournit une représentation de la nation portée par une vision linéaire et progressiste d'une histoire nationale symbolisée par l'énumération d'évènements et de personnages ayant concouru à sa formation et à sa perpétuation, constituant une mythologie nationale avec ses héros, ses sauveurs, ses âges d'or. Il invite à l'union entre la nation et ses membres dans un destin historique qui s'impose aux destins individuels, en plaçant ses divers éléments dans la perspective spatiale et temporelle d'une « communauté de destin » qui unifie ses membres autour de liens plus indestructibles qu'une « communauté d'idées¹¹ ».

Le diaporama « La France, un pays, une histoire, une culture, des valeurs » se termine par une liste de personnalités célèbres illustrant la tradition d'accueil et d'intégration du pays, comme par exemple Coluche, Ionesco, Chagall, Gainsbourg, Costa-Gavras, Marie Curie, Zidane... Par cette énumération d'individualités, ce passage illustre la rencontre entre l'individu et le destin collectif de la nation, et favorise l'identification individuelle des participants à la nation avec cette formule qui conclue le diaporama: « Maintenant, avec vous, l'histoire continue ».

C'est un aspect important de la pratique symbolique. Il s'agit, par le fait de rassembler les individus dans un espace et une temporalité partagés, de créer le sentiment de la collectivité par rapport au seul parcours individuel de la naturalisation. Au-delà de la simple adhésion rationnelle à des principes et des valeurs portée par une vision de la nation « à la française » basée sur le constructivisme et l'adhésion individuelle et rationnelle, il s'agit de donner le sentiment de la communauté nationale. Cet investissement insiste sur la « communalisation » du lien social national, sentiment des participants d'appartenir à une même communauté, autant que sur la « sociation », coordination d'intérêts motivés rationnellement¹², sur le modèle de la « religion civile ». C'est un principe réglant les cultes républicains sur le modèle de ceux qui ont été instaurés pour le culte de la République en s'inspirant de la notion de « religion civile » présentée par Rousseau dans son célèbre « Contrat social ». Comment, après avoir reconnu pleinement l'individu, l'amener à la collectivité? Comment trouver un esprit collectif assez puissant pour assujettir l'esprit individuel? C'est le centre d'interrogation des théories modernes du contrat social, le problème de la genèse du groupe comme totalité unifiée, ou comment faire d'individus autonomes une communauté solidaire. C'est le concept de nation qui va alors faire le lien. A l'Etat, agent de la gestion rationnelle et individualiste, s'accrole la nation dont on va organiser le culte. La nation

9 ORY Pascal, « L'histoire des politiques symboliques modernes: un questionnement », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 47-3, juillet-septembre 2000, p.526.

10 RENAN Ernest, *Qu'est-ce qu'une nation?*, Paris, Editions Mille et une nuits, 1997, p. 15 (conférence prononcée en Sorbonne en 1882).

11 Distinction de deux sortes de communautés présentée par KRACAUER Siegfried, *L'Ornement de la masse: essais sur la modernité weimarienne*, traduit de l'allemand par Sabine Cornille, Paris, La Découverte, coll. « Théorie critique », 2008 (1ère édition 1963).

12 Distinction théorisée par WEBER Max, *Economie et société*, tome 1, traduit de l'allemand par Julien Freund, Pierre Kamnitzer, Pierre Bertrand, Eric de Dampierre, Jean Maillard, Jacques Chavy, Paris, Presses Pocket, 1995, pp.78-82 (1ère édition 1921).

réintroduit le holisme aux sociétés faites d'individus. Elle constitue le versant religieux des sociétés modernes¹³. Au contrat issu de la sociation, la « religion civile » vient apporter l'émotion partagée pour former la totalité sociale.

Emile Durkheim, dans sa critique du contrat social comme principe des relations sociales, avait formulé l'idée que le contrat ne peut durer que s'il repose sur des codes, des traditions, une idée de communauté dont la force est plus forte que celle du contrat¹⁴. Il a insisté sur l'importance des pratiques symboliques comme le rituel ou l'emblématique pour asseoir la « conscience collective » du groupe. Le groupe se représente l'idée qu'il se fait de lui-même au moyen d'un signe matériel extérieur, expression matérielle d'une force idéelle. Ainsi, les idées s'objectivent et deviennent des réalités, des forces par lesquelles le groupe exerce sur ses membres une autorité morale qui s'impose aux individus par son caractère sacré. De même, Georg Simmel, cherchant les moyens par lesquels les « formes sociales » se maintiennent, évoque le symbolisme. Pour le sociologue allemand: « un autre moyen pour l'unité sociale de s'objectiver est de s'incorporer dans des objets impersonnels qui la symbolisent¹⁵ », « ce *modus procedendi* ne favorise pas seulement par ses résultats directs l'auto-conservation de la société, mais, il y aide aussi et surtout en faisant vivre dans l'esprit de chacun de ses membres l'idée d'une unité sociale, supérieure aux particuliers et indépendante des caprices individuels¹⁶ ». Sans ce symbolisme, les sentiments sociaux, la conscience collective ne pourraient avoir qu'une existence dépendant de la co-présence des membres du groupe et de leur influence réciproque. Durkheim souligne également l'importance des pratiques rituelles qui ont une fonction permanente de susciter des dispositions mentales par le fait du groupe assemblé. Le culte s'ajoute aux représentations pour donner la preuve expérimentale de la croyance. Les individus doivent se réunir dans des pratiques cérémonielles qui rappellent les cérémonies religieuses. Ces pratiques cérémonielles permettent d'assembler les individus dans un espace et une temporalité partagés, et par ce biais, d'agir sur les corps. A la prise en charge cognitive des symboles (rapport au savoir), s'ajoute une prise en charge affective (stimulation de sentiments) et conative (incitation à agir). Si cette pratique symbolique des « cérémonies d'accueil dans la citoyenneté française » prend en charge le savoir par la définition des valeurs, elle y associe des pratiques strictes, mécaniques et obligatoires qui symbolisent le rapport à ces valeurs. Par exemple, à l'écoute de La Marseillaise à la fin de la cérémonie, l'autorité préfectorale ou municipale, en tant qu'officiant de cérémonie et maître de la liturgie, dicte la manière de se comporter correctement face à un emblème de la nation en demandant à l'assemblée de se lever. Les corps assemblés partagent une même gestuelle, ce qui participe à l'inculcation de valeurs et de comportements appropriés, et accordent par ce fait une autorité à l'officiant qui dicte ces comportements.

Les « cérémonies d'accueil dans la citoyenneté française » symbolisent l'appartenance à la communauté nationale et participent à une volonté d'inculcation de croyances, systèmes de valeur et codes de conduite. Mais pour ne pas se limiter à une analyse fonctionnaliste de cette pratique, il faut la replacer dans l'ensemble des pratiques qui l'entourent et la préparent, afin d'observer les relations qu'elle entretient avec d'autres modalités d'investissement

13 Voir SCUBLA Lucien, « La place de la nation dans les sociétés individualistes. Quelques remarques sur les catégories de Louis Dumont et leur applicabilité aux Constitutions de la France depuis 1791 », consultable en ligne <http://libertaire.free.fr/LScubla06.html>

14 Voir DURKHEIM Emile, *Montesquieu et Rousseau. Précurseurs de la sociologie*, Paris, Librairie Marcel Rivière et Cie, 1966 (1ère édition 1892) et *Les formes élémentaires de la vie religieuse*, Paris, CNRS Editions, 2007 (1ère édition 1912).

15 SIMMEL Georg, « Comment les formes sociales se maintiennent », *Le problème de la sociologie et autres textes*, Paris, Editions du Sandre, 2006 (1ère édition de cet article in *L'Année sociologique*, première année, 1896-1897), p.56-57.

16 SIMMEL Georg, *Ibid.* p.58.

politique, mais aussi voir les enjeux qui entourent l'intégration de cette communauté nationale.

En effet, si ces cérémonies, par la matérialisation d'un imaginaire national, entendent intégrer à la communauté nationale par l'inculcation de valeurs, croyances et codes de conduite, et intégrer la communauté nationale (intégration systémique), elles révèlent également certaines séparations à l'intérieur de cette communauté.

Il est ainsi établi, notamment dans les discours prononcés à l'occasion de ces cérémonies, et plus particulièrement celles organisées en préfecture, une différenciation entre communauté nationale et société française, cette dernière étant composée de différents groupes qui se côtoient, comme par exemple les « naturels », les « naturalisés » et les « étrangers ». Citons à ce propos certains extraits de discours: « l'acceptation de votre demande montre que vous avez suffisamment adopté les modes de vie et les coutumes de notre pays, non pas au point de ressembler complètement aux français de souche mais cependant assez pour que vous vous sentiez à l'aise parmi nous », ou encore une citation dont l'essence se retrouve dans plusieurs discours: « vous (ici les naturalisés) êtes le lien entre les communautés étrangères et les français d'origine¹⁷ ». Chaque groupe, dans un jeu relationnel à trois niveaux, est symbolisé par un pronom: « nous », les membres d'origine de la communauté nationale, « vous », les naturalisés, et « eux », les étrangers (ainsi, dans la seconde citation: *vous* êtes le lien entre *eux* et *nous*). Cette nomination particulière contribue à faire exister ces différents groupes, au moins dans la représentation des différents acteurs de la pratique symbolique, notamment au niveau de la séparation entre « naturels » et « naturalisés ». Au moment où la cérémonie intègre à la communauté nationale, elle réintègre dans le même moment des différenciations à l'intérieur de cette communauté entre ceux dont l'appartenance et la relation aux valeurs nationales seraient « naturelles » et les autres. Cette séparation réintroduit dans la pratique symbolique une instrumentation de la puissance publique coercitive comme le droit en traduisant des principes de Code de la nationalité qui posent déjà une séparation entre les « français d'origine » et l'acquisition de la nationalité française. C'est par ce principe de l'origine que la distinction entre « naturels » et « naturalisés » est le plus souvent symbolisée. Dans les discours d'une part, comme nous l'avons évoqué, mais aussi dans le diaporama diffusé pendant les cérémonies. Dans le passage concernant les personnalités illustrant la tradition d'accueil du pays, pour chacune d'entre-elles, son origine étrangère est mentionnée. Mais l'utilisation même du terme « naturalisation » évoque la situation paradoxale du lien social national tel qu'il est présenté par ces cérémonies. Si elles proposent une certaine vision de la nation « à la française » basée sur la volonté des membres d'y appartenir, certains principes « naturels » d'appartenance à la communauté nationale sont présentés. Cette opposition renvoie à visions idéologiques de la nation traditionnellement opposées: d'un côté une vision contractualiste, dite « à la française », et de l'autre une vision ethniciste, dite « à l'allemande ». La nation « à la française » se base sur le contrat social, union des volontés en une association libre. Il n'y pas de différence naturelle entre les nations, mais des différences politiques, les frontières entre les nations n'étant pas naturelles mais délimitant l'espace où les principes du contrat social sont appliqués. De ce point de vue, la nationalité ne ressort pas d'un quelconque principe naturel mais d'une adhésion rationnelle à des principes. A l'opposé, la vision ethniciste de la nation ne se baserait pas sur un principe constructiviste mais naturaliste, où la libre association serait remplacée par une « âme collective », totalité englobante qui s'impose aux individus unis par des liens naturels et organiques. La différence entre les nations est donc d'ordre naturel, tout comme la nationalité est elle aussi déterminée naturellement, en insistant

17 Extraits d'un discours prononcé en préfecture à l'occasion d'une cérémonie en novembre 2006.

sur des données naturelles comme la langue. L'accent est moins porté sur l'adhésion volontaire que sur la composante affective de la nation. Dans une perspective plus large, cette opposition illustre une opposition entre rationalité et émotion ou sentiment d'appartenance. Nous voyons par l'exemple de ces cérémonies que les deux perspectives se lient. Face à l'image du contrat social basé sur la « sociation » coexiste une « communalisation » participant du sentiment d'origine, basé sur la ressemblance de l'habitus extérieur, un partage de traditions ou de moeurs. Communalisation et sociation, holisme et individualisme se combinent de manière plus ou moins problématique.

Cette pratique symbolique remet du statut dans un monde de contrat, et en légitimant ces statuts, participe d'une légitimation de l'autorité qui octroie ces statuts. Il est ainsi souvent rappelé dans les discours que c'est à l'Etat que les nouveaux citoyens doivent leur nouveau statut. S'ils ont manifesté leur volonté de devenir citoyen de la nation française, c'est l'Etat qui décide de leur octroyer ou non ce nouveau statut. Si « c'est un honneur¹⁸ » d'appartenir à la nation française, il s'agit également d'un honneur au sens hiérarchique qui sanctionne ceux qui en sont pourvus par l'autorité et les autres.

Cette question de la légitimation de l'autorité nous renvoie aux relations entretenues par l'investissement politique symbolique autour de l'accession à la nationalité française et les autres modalités d'investissement politique qui lui sont associées. Pour cela, nous allons réintroduire ces cérémonies dans l'ensemble des pratiques connexes où l'investissement symbolique côtoie d'autres formes d'instrumentations politiques.

Ces pratiques symboliques s'ajoutent à un ensemble de procédés de nature plus coercitive d'ordre juridique, administratif, de nature légale-rationnelle, s'inscrivant dans le parcours individuel d'obtention du décret de naturalisation. L'accès à la naturalisation française, avant d'être célébrée collectivement, est un parcours individuel pour chaque candidat jalonné d'étapes administratives pouvant fonctionner comme autant de risque d'élimination du processus. La première de ces étapes est la constitution du dossier administratif de « demande d'acquisition de la nationalité française » permettant de vérifier que le candidat remplit les principales conditions juridiques pour être naturalisé (être majeur, posséder un titre de séjour, résider en France de manière continue depuis cinq ans, cette durée est réduite à deux ans pour le candidat ayant suivi deux années d'études supérieures dans un établissement français, et ce délai est supprimé pour les ressortissants d'un pays dont le français est la langue officielle ainsi que pour les réfugiés). Cette autorité bureaucratique de type légal-rationnel s'exerce à plusieurs niveaux. Au niveau familial, une attention particulière est portée sur la vérification des données concernant les mariages, divorces éventuels afin de détecter les cas possibles de polygamie qui constituent aux yeux des services préfectoraux une cause d'irrecevabilité immédiate du dossier, au niveau pénal, une vérification du casier judiciaire est pratiquée en coopération avec les services de police, pour rejeter le dossier de candidature en cas de grave violation des lois de la République ou ajourner la demande de plusieurs mois ou années suivant la gravité estimée de la faute, et au niveau économique, l'autorité préfectorale vérifie, avec les services de la Trésorerie générale, le niveau des ressources du candidat et le paiement des impôts sur les cinq dernières années. Toutes ces dimensions vérifient si le candidat remplit les conditions générales « de bonnes vie et moeurs » et a « un comportement loyal au regard des institutions françaises¹⁹ ». Ces différents critères vérifient donc l'adéquation du parcours individuel avec la collectivité, la communauté nationale, et sa possible intégration. Ils sont rappelés lors de certaines cérémonies: « vous réunissiez toutes les conditions pour devenir un membre à part entière de notre communauté nationale: le Français est votre langue, vous avez respecté les lois de la République, vous avez contribué à l'enrichissement de la Nation par votre travail, votre engagement associatif ou en

18 Extrait de discours prononcé en préfecture à l'occasion d'une cérémonie en janvier 2003.

19 Notice d'information pour les candidats à la naturalisation ou à la réintégration dans la nationalité française.

assumant vos devoirs de parents²⁰ ».

Une seconde étape du processus consiste en une évaluation individuelle de « l'assimilation » des candidats à l'acquisition de la nationalité française. Celle-ci est appréciée à travers deux dimensions: la connaissance et la pratique de la langue française au niveau oral et l'insertion dans la communauté française. Elles sont évaluées par l'établissement d'un « procès-verbal d'assimilation » réalisé au cours d'un entretien individuel d'une durée d'environ trente minutes entre le demandeur et l'agent de la préfecture dans les locaux de la préfecture. L'« évaluateur » pose des séries de questions, prédéterminées par une grille d'évaluation, de type ouvert ou fermé, sur l'état civil du demandeur, sa situation de famille, sa vie professionnelle, ses relations sociales et relate les attitudes et le niveau de pratique et de compréhension de la langue sur une échelle allant de la communication impossible à la communication possible et balisée par des niveaux intermédiaires de difficultés communicationnelles. La langue nationale, à travers cet entretien d'assimilation est pensée comme un critère d'insertion dans la communauté nationale. Sa mesure sur une échelle tend à en faire un critère « objectif » d'intégration aux modes de vie et aux fondements de l'identité nationale: « comment pourrait-on appartenir à un pays dont on ignorerait la langue, donc le mode de pensée et la manière de vivre? », « la langue est le cur de notre identité nationale, sa principale richesse », « une nation, enfin, qui se caractérise par une langue, par un mode de vie et des usages dont vous avez acquis et assimilé les fondements²¹ ».

Nous voyons que l'investissement politique symbolique des « cérémonies d'accueil dans la citoyenneté française » est lié à d'autres modalités d'investissement politique, de nature plus coercitive et relevant d'une légitimité d'ordre légal-rationnel. Ces pratiques participent de la performativité de l'investissement symbolique, car permettent de réunir les conditions de reconnaissance du rituel en ce sens qu'elles permettent une reconnaissance d'autorité légitimant la représentation de cette autorité. L'ensemble des pratiques qui entourent la pratique symbolique produisent les conditions de l'autorité de l'officiant, l'Etat par ses divers représentants, à déployer l'ensemble des prises en charge cognitive, conative ou affective que nous avons évoqué plus haut. Ces pratiques contribuent à former les conditions de reconnaissance des pratiques symboliques comme des formes de discours d'autorité, et participent donc aussi à leur légitimation. Par exemple, elles participent de la légitimation de l'officiant, reconnu comme habilité dans la prise en charge des savoirs symboliques de la nation et de son identité en tant que celui qui possède le monopole de la violence légitime sous toutes ses formes. Mais elles participent également au fait que l'ensemble des discours symboliques soient prononcés dans une situation légitime, c'est-à-dire devant des récepteurs légitimes, notamment par les limites tracées entre ceux qui sont « honorés » du statut de citoyen français et ceux qui ne l'ont pas été ou encore ceux qui ne le seront jamais. L'investissement politique symbolique et d'autres modalités d'investissement politique, relevant davantage de la puissance publique, s'influencent réciproquement pour former la reconnaissance d'autorité sociale nécessaire à la pratique symbolique des « cérémonies d'accueil dans la citoyenneté française ».

En ce qui concerne ces relations entre les différentes modalités d'investissement politique dans la pratique de naturalisation, il est intéressant de noter les différences entre les cérémonies organisées en préfecture et celles prises en charge par les municipalités. Ces dernières représentent en quelque sorte un « investissement symbolique pur » par rapport à celles des préfectures, car elles sont plus détachées de l'ensemble des pratiques légales-rationnelles d'ordre coercitif qui entourent les cérémonies. Si, comme nous l'avons déjà

20 Extrait de discours prononcé lors d'une cérémonie de remise de décrets de naturalisation en préfecture en mars 2008.

21 Citations de discours prononcés lors de cérémonies de remise de décrets de naturalisation respectivement en novembre 2006, mars 2008 et janvier 2003.

évoqué, certaines différences existent dans les modalités d'organisation de la cérémonie, comme par exemple la mise en place d'une fin conviviale plus fréquente, ou encore le choix des personnes invitées à prononcer un discours, certaines autres modulations accentuent l'investissement symbolique par rapport aux autres investissements politiques dans la naturalisation. Par exemple, le choix qui est fait d'organiser les cérémonies à certaines dates symboliques comme par exemple le 14 juillet, ou lors de la journée mondiale de lutte contre le racisme, ou encore le fait de faire coexister plusieurs évènements lors de la même cérémonie, comme par exemple une cérémonie organisée en mars 2009 qui célèbre conjointement une remise de décrets de naturalisation, la remise des cartes électorales aux jeunes de 18 ans et l'inauguration de la « maison du citoyen ».

Cette différenciation s'accroît par le fait que le lieu d'organisation de la cérémonie n'est pas celui où les nouveaux citoyens ont dû accomplir toutes les étapes du parcours de naturalisation, ce qui est même rappelé dans certains discours de cérémonies organisées par les municipalités: « Je sais que la procédure de naturalisation a été longue pour la plupart d'entre vous. Il faut le dire, c'est parfois un vrai parcours du combattant pour devenir français aujourd'hui. La France s'honorerait à mettre en place une procédure plus souple, plus simple, plus rapide²² ». Cela illustre une certaine distanciation par rapport à la représentation coercitive de la naturalisation et une volonté d'autonomisation de l'investissement politique symbolique, accentuée par l'insistance sur un principe d'identification locale par rapport à l'abstraction généralisante de l'Etat et de sa froideur bureaucratique. Il y a une insistance sur le « pacte social » local par rapport au « contrat social ». Les différentes modalités d'investissement politique s'interpénètrent. Si l'investissement symbolique s'appuie sur une reconnaissance d'autorité sociale relevant d'autres modalités d'investissement politique relatifs à la naturalisation et qui entourent la pratique symbolique, cette dernière participe également de la légitimation de cette autorité sociale par le déploiement de ses modalités symboliques spécifiques que nous avons évoqué.

Nous avons abordé cette section thématique par le biais d'un investissement symbolique dans le lien social national avec l'exemple des « cérémonies d'accueil dans la citoyenneté française ». Si le symbolique, par ses modalités spécifiques du rapport au savoir mais aussi par ses prises en charge conatives et affectives, a pour fonction de favoriser la « conscience collective » du groupe en intégrant la communauté et d'inculquer des croyances, valeurs et codes de conduite spécifiques, nous avons vu également certaines limites qu'il pose à l'intérieur de la communauté nationale, notamment entre les « naturels » et les « naturalisés ». Enfin, cet investissement politique symbolique est en relation d'influence réciproque avec d'autres modalités d'investissement politique dans le lien social national. Cette pratique symbolique particulière s'inscrit dans un ensemble d'investissements ou de réinvestissements politiques symboliques autour de l'Etat-nation et du lien social national, dans un contexte marqué par des identifications concurrentes d'ordre supranational ou infranational, et qui posent la question de l'existence de l'identification nationale en-deçà ou au-delà de la matérialité des investissements symboliques qui lui sont associés.

22 Extrait de discours prononcé en mairie à l'occasion d'une cérémonie en l'honneur des nouveaux naturalisés en juillet 2007.